

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 10 novembre 2011

L'an deux mil onze, le dix novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 04/11/11.

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :  
M. BARTHELEMY Michel qui a donné pouvoir à M. Eric PIREYRE  
M. LAMARTINE Sylvain qui a donné pouvoir à M. François FUSTIER  
Mme ROUSSET Michelle qui a donné pouvoir à M. Gérard GUILLAUME  
Mme TENNEREL Patricia qui a donné pouvoir à M. André RONGERE

Secrétaire de séance: M. François FUSTIER

Après lecture, le compte rendu de la séance du 9 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1 – Programme DETR 2012 : PAB La Martre**

Monsieur le maire rappelle le projet de réaménagement du cœur du village de La Martre inscrit dans le programme de voirie 2012. Le montant total de la dépense hors taxe est de 220 000,00 €. Cet investissement peut être financé par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30 %. Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

Conseil Général (30 %) =	66 000 €
D.E.T.R (30 %) =	66 000 €
Fonds propres communaux =	131 120 € dont TVA = 43 120 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le plan de financement ci-dessus présenté.

**2/ Taxe d'Aménagement (réforme des taxes d'urbanisme – Loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010**

Monsieur le Maire présente les objectifs de la réforme de la fiscalité qui prévoit la mise en place d'une Taxe d'Aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement qui est actuellement de 3 %. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal une taxe d'aménagement au taux de 4%. D'en exonérer dans la limite de 50% de leur surface les locaux à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro. Le produit de la taxe d'aménagement devrait être équivalent à l'ancienne T.L.E.

**3/ Fauchage d'automne 2011**

Monsieur le Maire présente la proposition chiffrée de l'entreprise SCR 2TP ; entreprise qui a donné entière satisfaction les années précédentes propose de maintenir le tarif horaire de 45,50 € H.T. Tarif identique à l'intervention du printemps. Le nombre d'heures prévisibles est d'environ 130 heures.

**4/ Indemnité de conseil du Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil à Mme Marie-Hélène Munoz, nouveau receveur municipal (montant 369,62 €) : conformément à la loi 82/213 du 2 mars 1982

**5/ Emploi occasionnel en remplacement du CUI (Contrat Unique d'Insertion)**

Compte tenu de la situation incertaine du titulaire du poste d'agent d'entretien et afin de pérenniser l'emploi de remplacement, Monsieur le Maire propose de créer un poste de contractuel à temps non complet (durée hebdomadaire 28 heures annualisées).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **6/ Remplacement d'un délégué au sein du S.I.M.I.**

Monsieur François Fustier fait savoir à l'Assemblée qu'il convient de désigner un nouveau délégué au S.I.M.I. suite à la démission de Mme Bernadette Pichoir. Mme Virginie Dischamp domiciliée à La Martre serait d'accord pour être déléguée. Le Conseil Municipal accepte sa candidature à l'unanimité.

## **7/ Rapport d'activité 2010 de la communauté de commune Billom-St Dier**

Monsieur le Maire distribue à l'Assemblée le rapport d'activités de la Communauté de communes de Billom-St Dier 2010. Il présente celui-ci à l'assemblée.

## **8/ Questions diverses :**

**-Don famille Tezenas du Montcel :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception en mairie d'un chèque de 1500 € émanant de la famille Tezenas du Montcel comme don à la commune. Il propose d'affecter cette somme à la réalisation du quatrième vitrail de la chapelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **-Demande rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation CNFPT**

Monsieur le Maire apprend au Conseil Municipal qu'un amendement à la loi rectificative 2011 prévoit une réduction du taux de cotisation au Centre Nationale de la Fonction Publique à 0,9 % au lieu de 1% actuellement.

Cela risquant de porter atteinte au droit à la formation professionnelle des agents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le rétablissement du taux de cotisation à 1%.

**-Ecole :** Il est rappelé que compte tenu des effectifs toujours croissants, les bâtiments scolaires seront rapidement trop petits. Afin de travailler sur ce dossier, un comité de pilotage sera mis en place dont les membres du Conseil Municipal seront les suivants : M. Gérard Guillaume, M. François Fustier, M. Pierre Conraux, M. André Rongère, M. Julien Reynard. Le comité de pilotage sera « élargi » par une représentation des enseignants et des parents d'élèves.

### **-Fermeture éventuelle du Centre d'intervention de Montmorin**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a envoyée au Colonel Bodet, Directeur du SDIS, dans laquelle il fait part de son inquiétude sur les conséquences d'une décision précipitée sans concertation préalable des parties concernées.

**-L'artisan des vitraux installés à la chapelle a écrit un livre sur les vitraux où est mentionné avec des photos l'exemple Montmorinois.** Le Conseil décide de se procurer un exemplaire de ce livre et de le mettre à disposition à la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.